



CONSTRUCTION  
ET BOIS

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# INFOJURI

N°02-2026

JANVIER 2026

## IA et dialogue social: un enjeu vital pour les élus de la FNCB-CFDT

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) FAIT DÉSDORMAIS PARTIE DU PAYSAGE DE L'ENTREPRISE, Y COMPRIS DANS NOS MÉTIERS DU BÂTIMENT ET DU BOIS. QUE CE SOIT POUR OPTIMISER DES PLANNINGS, CONTRÔLER DES CHANTIERS, SUIVRE LA PRODUCTIVITÉ OU RECRUTER, LES DIRECTIONS DÉPLOIENT DÉJÀ DES OUTILS SANS TOUJOURS INFORMER NI CONSULTER LES CSE. LE RISQUE EST CLAIR : LAISSER L'IA S'IMPOSER SANS CONTRÔLE NI CONTRE-POUVOIR SYNDICAL.



### Des juges qui rappellent la loi... mais des directions qui l'ignorent

Deux décisions récentes l'ont confirmé :

- Tribunal de Nanterre (février 2025) : **suspension du déploiement d'outils d'IA faute de consultation du CSE.**
- Tribunal de Créteil (juillet 2025) : **condamnation d'un groupe de presse pour avoir développé des IA sans passer par ses instances représentatives.**

Malgré cela, sur le terrain, plus d'un élu sur deux (55 %) constate que son CSE n'a jamais été consulté sur l'IA

## Quels impacts pour l'emploi et nos métiers

Selon l'OIT, 5 % des métiers dans les pays avancés sont directement menacés par l'automatisation, mais près d'un tiers (27 %) seraient transformés ou valorisés. Le FMI estime même que 33 % des emplois pourraient être affectés.

**Dans la construction et le bois, beaucoup de métiers manuels (ouvriers du BTP, charpentiers, agents de sécurité) sont peu automatisables : ils ne relèvent pas ou peu des gradients d'exposition.**

### Mais attention :

- Les fonctions support (RH, paie, administratif) sont parmi les plus exposées (gradient 4).
- Les métiers de la conduite de travaux, de la gestion de chantiers et du suivi de production pourraient passer au gradient 1 ou 2, car certaines tâches (planification, reporting, contrôle qualité via capteurs ou drones) sont déjà assistées par l'IA.
- Les directions misent aussi sur des IA pour surveiller : capteurs connectés sur les EPI, suivi des temps, analyse comportementale... autant d'usages qui peuvent dériver vers un contrôle permanent des salariés.

### Les craintes

#### Les craintes exprimées par les élus et salariés

L'enquête flash Syndex (juin 2025) révèle des inquiétudes très fortes :

- 63 % estiment que l'IA menace l'emploi à court ou moyen terme.
- 1 élu sur 2 considère que l'IA dégrade déjà les conditions de travail.

- Beaucoup redoutent le décrochage des seniors, la perte de sens, l'intensification du travail et l'impact environnemental d'outils très énergivores.

Ces inquiétudes, nous les partageons dans nos branches. Dans le bâtiment, on peut déjà craindre que l'IA serve moins à améliorer les conditions de travail qu'à accroître la pression sur les équipes.



**CONSTRUCTION  
ET BOIS**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# INFOJURI

En savoir  
plus

## Ce que dit le Code du travail : le CSE doit être consulté

L'IA entre de plein droit dans le champ des prérogatives du CSE :

- Article L.2312-8 du Code du travail : **consultation sur la marche générale de l'entreprise.**
- Introduction de nouvelle technologie : **consultation obligatoire si l'IA est une innovation impactant la santé, la sécurité ou les conditions de travail.**
- Projet important : **consultation obligatoire si plusieurs salariés sont concernés.**
- Consultations récurrentes : **orientations stratégiques, politique sociale, DUERP, GEPP.**

La jurisprudence rappelle que une phase pilote peut exiger une consultation.

Ce que  
dit la  
FNCB

## Les leviers d'action pour les élus FNCB-CFDT

1. Réclamer l'inscription du sujet à l'ordre du jour du prochain CSE dès qu'un projet d'IA est évoqué (ou détecté).
2. Exiger la transparence sur les outils déjà en place, y compris ceux utilisés de manière expérimentale.
3. S'appuyer sur le droit à expertise financé en grande partie par l'employeur.
4. Négocier un accord de méthode pour garantir que toute phase pilote déclenche automatiquement une consultation.
5. Créer une commission technologique dans le CSE afin de monter collectivement en compétence.

## Pour la CFDT Construction et Bois : un combat syndical à engager

Nos militants ne doivent pas rester spectateurs. L'IA n'est pas « neutre » : elle transforme l'organisation du travail, redistribue la charge, remet en cause la protection des données et peut accentuer les inégalités.

Les syndicats doivent s'emparer du sujet pour :

- Protéger l'emploi et les conditions de travail dans nos branches.
- Refuser la surveillance généralisée au chantier ou à l'atelier.
- Promouvoir une IA au service de l'humain, qui augmente les compétences sans détruire la solidarité ni le collectif.

Comme le rappelle Syndex : « L'IA ne doit pas être subie mais discutée, débattue et encadrée par le dialogue social. » À nous de faire vivre ce dialogue, partout où nos élus siègent.